

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N°

51/52

22^e année · mercredi 18 décembre 2019

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

SYMETIS: EN GRÈVE CONTRE LA DÉLOCALISATION



THIERRY PORCHET

Lundi, la grève se poursuivait dans l'entreprise d'Ecublens. Les employés exigent l'ouverture de véritables négociations, une prolongation du délai de consultation et la reconnaissance de la délégation syndicale. Ce jour-là, la direction refusait toujours d'entrer en matière, attisant un conflit qui pourrait durer. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Vent de révolte tous azimuts

Sylviane Herranz

Un vent de dégagisme souffle sur la planète. L'année qui se termine a connu des bouleversements sociaux et politiques majeurs. Des mouvements encore en cours pour nombre d'entre eux. Un mécontentement général qui s'exprime partout. En Amérique latine avec les insurrections populaires en Equateur, au Chili ou encore en Colombie. Dans les Caraïbes avec le soulèvement du peuple haïtien. A la source de ces révoltes, les politiques néolibérales appauvrissant la population et pillant les richesses locales. A Hong Kong, depuis neuf mois, des millions d'étudiants et de travailleurs défient le pouvoir et exigent la démocratie malgré la répression qui s'abat sur eux et les milliers d'arrestations. Au Liban, c'est aux cris de «Déga-

gez tous, et quand on dit tous, c'est tous!» que la population se dresse contre une élite politique corrompue. En Irak, le peuple paie un lourd tribut à sa révolte, avec 400 morts. Mais le régime n'a pas réussi pour autant à faire taire la contestation et la volonté d'en finir avec un gouvernement incapable de répondre aux besoins des habitants, déjà fortement impactés par les guerres pour le contrôle des ressources pétrolières de la région. En Algérie, depuis dix mois, la population descend massivement dans la rue, contre un régime failli dont ils demandent la disparition. Vendredi passé, 53^e vendredi de manifestations, des millions d'Algériennes et d'Algériens s'étaient à nouveau mobilisés pour dénoncer la parodie d'élection présidentielle de la veille, et exiger une véritable démocratie, alors que les arrestations arbitraires se poursuivent.

L'Europe n'est pas en reste. Avec les centaines de milliers de Catalans envahissant les rues de Barcelone pour protester contre la condamnation, de 9 à 13 ans de prison, de neuf dirigeants indépendantistes ayant organisé un référendum d'autodétermination. En Italie, depuis peu, des milliers de «sardines» s'agglutinent sur les places des grandes villes pour s'opposer à la politique d'extrême droite du dirigeant de la Ligue, Matteo Salvini, qui cherche à reconquérir le pouvoir. En France, la grève lancée il y a deux semaines pour le retrait de la réforme des retraites se poursuit. Les Gilets jaunes, dont beau-

coup prédisaient fin 2018 qu'ils ne passeraient pas le cap de la nouvelle année, sont toujours là et se joignent au mécontentement général suscité par la réforme.

En Suisse aussi, le ras-le-bol s'est exprimé à plusieurs reprises. Celui des femmes qui, le 14 juin, ont été plus de 500 000 à sortir dans la rue pour que l'égalité salariale entre enfin en force et que leurs droits soient respectés. Les jeunes ont été les premiers à battre le pavé lors des grèves et manifestations pour le climat, mobilisation qui a culminé en septembre avec 100 000 personnes défilant dans les rues de Berne. Du jamais vu jusque-là! Un mouvement massif, traduit dans les urnes par la forte poussée des Verts et les pertes des partis gouvernementaux. Mais pas de révolution au Palais. La semaine dernière, cette effervescence n'a pas trouvé d'écho dans un changement de la formule magique au Conseil fédéral. Le léger glissement à gauche du Parlement n'a pas ébranlé l'ordre établi. Mais la colère murit. En 2020, les syndicats seront en première ligne, avec leur soutien à la grève du climat du 15 mai, de nouvelles mobilisations féminines et une possible manifestation sur les salaires en septembre. Le vent soufflant sur la planète pourrait bien aussi atteindre la Suisse... ■

PROFIL

Steven Tamburini,
résister et militer.

PAGE 2

AMIANTE

Ouvriers exposés
sans protection à Lutry.

PAGE 6

HILCONA

Le label de la honte.

PAGE 7

MIGRANTS

Un permis C
contre la précarité.

PAGE 9

2019: INÉGALITÉ SALARIALE

En Suisse les femmes
travaillent gratuitement depuis...

58
jours

RÉSISTER ET MILITER

Engagé activement dans la Grève du climat, Steven Tamburini a mis ses études sur pause et plaide en faveur d'une convergence des luttes

Sonya Mermoud

Pas d'engagement pris à la légère pour Steven Tamburini. Entier, sociable, communicatif, prêt à discuter avec des représentants de tous les partis, le Vaudois de 26 ans a suspendu temporairement ses études pour consacrer davantage de temps aux causes qu'il défend. Son master en sciences de l'Antiquité mis sur pause en mars dernier, il s'investit notamment largement dans la Grève du climat. Un cap franchi à la suite d'une question qui le tarabustait, question répercute lors des différentes manifestations des jeunes qui ont émaillé cette année: «A quoi bon étudier si nous n'avons pas d'avenir?» De quoi ébranler le sympathique universitaire. «J'ai été confronté à une perte de sens totale, entre peur et incompréhension. Pas seulement en raison de la menace climatique, bien qu'elle ait été la pierre angulaire de cette décision, mais aussi face à la montée de régimes autoritaires», explique le jeune homme, membre également de Solidarités, qui décide alors de prendre du recul pour mieux «résister et militer». «J'ai estimé qu'il fallait réagirurgement, que mon cursus n'était pour le moment plus prioritaire. Je voulais aussi prendre activement part au mouvement sans risquer un burn-out», explique Steven Tamburini enroulant pensivement une mèche de cheveu autour de son index. Le Vaudois continue toutefois à travailler partiellement pour le Service culture et médiation scientifique de l'Université et conserve sa casquette «d'artiste» dans le monde du jeu de rôles. «Je crée des univers imaginaires, des scénarios et anime des événements pour le compte d'institutions comme des musées, des bibliothèques, etc.» Une activité aussi pédagogique que ludique qui le passionne depuis toujours.

JEUX DE RÔLES ET PÉTANQUE

«J'ai toujours aimé les jeux de société et de rôles. Dans ce dernier domaine, je m'intéresse en particulier à l'histoire - que ce soit celle des Romains, du XIX^e siècle ou de l'ère de la piraterie - et au transhumanisme.» Une passion propre à étoffer ses connaissances,

qui lui permet de remonter le temps, ou de se projeter dans un futur qualifié d'inquiétant, tout en abordant des sujets difficiles, voire tabous: la sexualité, les animaux, l'anthropocentrisme, le militantisme... «J'aime les situations qui prêtent à réfléchir. Les jeux de rôles servent de support à l'imaginaire, l'exploration, la transgression de frontières. Ils ont aussi été à l'origine d'amitiés très fortes», s'enthousiasme Steven Tamburini qui adore aussi... la pétanque, initié à cette pratique par ses parents et ses grands-parents. Un sport nécessitant «concentration, stratégie, sociabilité et réunissant toutes les générations et classes sociales». «J'ai été licencié à l'âge de 8-9 ans», sourit le joueur qui a participé à nombre de championnats nationaux et internationaux quand bien même il a aujourd'hui aussi mis ce loisir un peu en veilleuse.

CONFiance EN LA RUE

Le déclencheur de son engagement pour l'environnement et la cause sociale, le Lauannois aux racines espagnoles et italiennes, l'attribue à un séminaire... sur l'effondrement de l'Age du bronze méditerranéen. Une période obscure qui remonte aux environs de 1200 av. J.-C., marquée par un chaos général entre guerres, famines, pillages, migrations, dégradation de microclimats... Cette lointaine page de l'histoire angoisse l'universitaire cherchant à mieux comprendre les facteurs à l'origine de cette fin de civilisation et fait écho aux périodes actuelles. «J'ai ainsi rejoint naturellement la Grève du climat... magique... et Solidarités. Je participe également à des interventions du groupe Extinction Rebellion», note Steven Tamburini qui prône la convergence des luttes. Et reste sceptique quant aux effets concrets de la vague verte électorale. «Les changements se feront essentiellement sous la pression de la rue. C'est là où je place ma confiance. Et dans la pluralité des actions. Toutes se révèlent essentielles et porteuses de germes révolutionnaires. Bon, on est en Suisse», temporise toutefois celui qui estime légitime la désobéissance civile non violente. Un thème qui fera probablement l'objet de son mémoire. Adepte de la décroissance immédiate, le mi-

litant lui oppose, de manière positive, une «croissance des liens humains, de la culture, du social, de la citoyenneté, des métiers à valoriser comme ceux de l'enseignement, des soins aux personnes âgées, etc.» Une posture intégrée dans son mode de vie.

OUBLIER EN MARCHANT

Renoncement à la voiture, consommation de produits locaux, partage de biens... Steven Tamburini vit comme il pense. Son avenir professionnel, il l'imagine dans la poursuite de son travail de médiateur culturel, la formation ou peut-être les médias - il fait déjà par-

tie de la rédaction du journal *Moins!*. Pas de plan définitif à ce stade pour cet optimiste pragmatique et idéaliste comme il se définit lui-même. «Rien de contradictoire à mon sens. Je suis un partisan de la pensée complexe. Et privilégie les approches holistiques. Pour se ressourcer, l'homme opte pour la lecture, qu'elle soit de nature divertissante ou très sérieuse, et des ralentissements qui se traduisent par de longues marches méditatives. «J'ai parfois besoin de tout oublier», confie cet intellectuel inquiet face à l'état du monde et les dérives fascistes, qui associe le bonheur à la «capacité de poursuivre ses

buts». Des objectifs où il est question de sérénité, de collectif, d'amour, d'évolution et de rencontres. Au chapitre de ses utopies, l'homme rêve d'assister à la fin du capitalisme et du patriarcat. Et, sur une note plus légère, questionné sur un animal qui le fascine, choisit un stégosaure. Une sorte de grand dinosaure éteint depuis belle lurette, au dos cuirassé de plaques osseuses, qui servaient probablement à réguler sa température corporelle. Des attributs enviables, réchauffement en ligne de mire... ■



Steven Tamburini reprendra son cursus universitaire après le 15 mai, prochaine date de la Grève du climat.

1 + 1 = 11

David Prêtre/Albeda



Les sans-papiers simplifiaient les contrôles d'identité.

«ON NE FAIT PAS CETTE GRÈVE DE GAÎTÉ DE CŒUR»

Une soixantaine d'employés de Symetis Boston Scientific se sont mis en grève la semaine dernière contre la délocalisation de l'entreprise en Irlande et pour une réelle consultation. Récit du premier jour



Il faisait nuit noire aux premières heures de la grève, le mardi 10 décembre dernier. Dans le froid, la solidarité s'affirme autour d'un objectif commun.



Textes Aline Andrey
Photos Thierry Porchet

Symentis à Ecublens! Symentis à Ecublens! Boston Scientific, il y en a que pour le fric! Une soixantaine d'employés de Symentis - racheté en 2017 par la société américaine Boston Scientific pour 430 millions de francs - scandent leur nouveau slogan. Il est 9h du matin en ce premier jour de grève, et certains sont déjà mobilisés depuis trois heures. Cette journée du 10 décembre sera longue. Mais heureusement, le soleil brille réchauffant quelque peu les pieds et les mains gelées du personnel réuni devant la société, dans la banlieue industrielle d'Ecublens à deux pas de Thermo Fischer, autre entreprise ayant vécu une grève l'année dernière.

Après trois semaines d'hésitation à la suite de l'annonce de la délocalisation du site d'Ecublens en Irlande et, par conséquent, de la suppression à venir des quelque 130 postes, les travailleuses et les travailleurs de Symentis débrayent. Une décision prise la veille en assemblée générale. Ceux qui hésitaient encore rejoignent les grévistes. «On n'avait plus le choix», lance navrée une employée. Avec elle, ses quelque 50 collègues de la production. Et une vingtaine d'autres personnes de la maintenance et de la logistique. «On ne fait pas cette grève de gaïté de cœur. Mais comment faire confiance à une direction qui nous ment? Et qui divise pour mieux régner?» souligne une travailleuse.

Le temps d'une pause, l'équipe d'ingénieurs du secteur Recherche et Développement rejoint les grévistes, après avoir envoyé une lettre très critique à la direction. Cette dernière ne montre pourtant toujours aucun signe de vie. «C'est un peu dur de continuer à travailler dans ces conditions. Mais j'espère encore un nouveau départ, le rétablissement de la confiance», souhaite une ingénierie. Un gréviste abonde: «Nous n'avons plus confiance. Il y a eu quelques licenciements en octobre. On nous a dit qu'il n'y en aurait plus. Et voilà! On nous pose des boîtes à idées, on nous parle d'un plan social.»

PAS DE CONSULTATION

La raison de la délocalisation, selon la direction: «Centraliser nos activités de développement produits nous permettra de simplifier notre chaîne logistique, d'autant que nous disposons actuellement de plusieurs sites concentrés sur les valves cardiaques à la suite d'acquisitions dans le domaine», a écrit un porte-parole de la société à la RTS.

«Les salariés réclament l'ouverture de véritables négociations avec la délégation syndicale pour le maintien des emplois, dans le cadre d'une véritable procédure de consultation conforme à la législation et dans un délai raisonnable», indique le syndicat Unia mandaté par plus de 60 employés. Une délégation syndicale élue, mais non reconnue comme interlocutrice par la direction, qui met une grosse pression. «On m'a traité de révolutionnaire, alors que je défends juste mon droit au travail et à une vraie négociation. Les gens dubitatifs sont arrosés de promesses», explique Steven, délégué syndical.

Devant le bâtiment, Anaïs Timofte, secrétaire syndicale d'Unia, dénonce: «La direction n'a toujours fait aucun pas, malgré notre préavis de grève envoyé le vendredi 6 décembre.» Son collègue Noé Pelet, responsable du secteur de l'industrie renchérit: «On a fait le plus dur. Maintenant, il s'agit d'être solidaires. Pour ceux qui ont des doutes, des questions, n'hésitez pas à venir nous parler.» La liste de présence circule pour les indemnités de grève qui seront versées aux personnes syndiquées. Sébastien Schnyder, secrétaire syndical d'Unia, souligne, au micro, l'importance des solidarités extérieures. Un Appel est envoyé pour le maintien des emplois du site et pour le renforcement des droits syndicaux recevant de nombreux soutiens de syndicats, de commissions du personnel, de partis de gauche, tout au long de la journée. Du baume au cœur pour les grévistes qui ont des mots forts pour raconter leur 20 novembre, date de l'annonce par la direction de la délocalisation. «Quels ressentis? De la colère, du dégoût, de l'humiliation», lance Karim. Un de ses collègues renchérit: «C'est tellement violent! J'ai le sentiment d'être escroqué. Je pensais finir ma carrière ici. Je me suis fait la promesse de ne plus jamais bosser pour des Américains qui ont, excusez-moi, des méthodes de cowboys.»

«Boston Scientific est connu pour les délocalisations. On aurait pu s'y attendre», lance un énième travailleur. Sauf que les investissements ont été conséquents sur le site d'Ecublens et que 45% des employés ont été engagés cette année. Un salarié de longue date de la medtech vaudoise souligne une incompréhension largement partagée: «Depuis 2011 (année du premier produit mis sur le marché par la start-up, créée en 2001, ndlr), on n'a pas arrêté de grandir. Boston a investi des millions. C'est la douche froide! La claqué! Depuis, on entend tout et son contraire. C'est important de se mobiliser, de rétablir le diffé-

rentiel de force, de ne pas être des moutons, de tenter de sauver les emplois pour oser se regarder dans la glace.»

UN MILLIARD DE BÉNÉFICES

«Le groupe espère économiser 20 millions, alors qu'il a fait 1 milliard de bénéfice (1000 millions, ndlr) pour un chiffre d'affaires de 11 milliards en 2018, indique Unia. Ces suppressions ont des conséquences désastreuses pour les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs de Symetis. Mais, plus largement, cette politique de délocalisation à répétition entraîne une perte de savoir-faire et de places de travail, avec leurs conséquences sur les collectivités et sur les vies humaines, au profit de l'appétit d'actionnaires jamais rassasiés.» Plusieurs des grévistes ont déjà des mobilisations syndicales à leur actif. Tesa, Sapal, Bacab, Bell, Thermo Fischer... L'un d'eux, à même pas 40 ans, a déjà vécu quatre licenciements collectifs, et trois ans de travail temporaire dans une multinationale. «Je suis dégoûté, je me dis que, jusqu'à la retraite, ça va être long. J'ai un sentiment d'injustice. On n'est pas des fainéants, on a des bonnes formations, et un savoir-faire difficilement transmissible. Je veux croire qu'on a encore les moyens de se battre pour maintenir le site. Je garde espoir. J'ai déjà été délégué dans un conflit syndical, c'était une sacrée expérience, mais ça m'avait complètement vidé. Là, j'amène mon expérience, mais je ne veux pas revivre ça en étant dans la délégation. Sans syndicat, on n'aurait rien eu. C'est important aussi de se battre pour maintenir des emplois pour la génération future.»

Beaucoup de salariés ne souhaitent pas donner leur nom, ni trop de détails. On sent que la recherche d'un autre job flotte déjà dans les têtes. Même si tous les travailleurs interrogés tiennent à leur poste et expriment une grande motivation. «J'ai travaillé dans la viande chez Bell. A la fermeture de l'usine, j'ai été remplacé ailleurs, avant de trouver un poste ici. Je suis passée de l'enfer au paradis!» évoque une travailleuse de la production, dont le paradis est en train de tourner au cauchemar. Mike Nista, président d'Unia Vaud, rejoint les grévistes pour les encourager et rappeler qu'à Sapal, il a vécu la même situation: «C'est toujours possible d'inverser la tendance. Vous avez tout à gagner!» En fin d'après-midi, la direction n'a toujours pas donné signe de vie. Malgré un audit de Symetis prévu les deux jours suivants, un moment crucial pour l'homologation d'un de ses produits. Le personnel décide de reconduire la grève, à l'unanimité. ■

UNE SEMAINE DE GRÈVE, AU MOINS...



La semaine dernière, la mobilisation n'a pas faibli sur le site de Symetis à Ecublens. Les repas organisés par Unia, les assemblées et les soutiens rythment les journées de grève, reconduite chaque fin d'après-midi. Dès le deuxième jour, les grévistes investissent le hall central de l'usine. Ils espèrent des solutions, un réveil de leur employeur. Pendant ce temps, ils réfléchissent, débattent, jouent aux cartes, aux échecs,... Le troisième jour, un entretien a lieu avec la direction, qui écoute les revendications des grévistes portées par deux secrétaires syndicaux et deux délégués: l'ouverture de négociations avec la délégation syndicale pour le maintien des emplois dans le cadre de la procédure de consultation dans un délai acceptable. Pour toute réponse: le silence. Ce même jour un courrier est adressé à l'ensemble des travailleurs par la direction indiquant, entre autres éléments, sa volonté de dialoguer et de trouver des solutions individuelles, tout en criminalisant la grève. Pendant ce temps, les politiques réagissent. Une résolution est notamment déposée par le groupe socialiste au Grand Conseil demandant au Conseil d'Etat d'intervenir (elle devait être discutée hier, mardi 17 décembre). Les grévistes sont déterminés. «La direction commence à fatiguer. Nous, on ne lâchera pas», lance une employée. «On n'a jamais été aussi forts. On ne peut pas reculer. En deux jours et demi, ça a davantage bougé qu'en trois semaines», estime un délégué. Le lendemain, vendredi, une nouvelle journée de grève est marquée par une manifestation devant l'entreprise (photo) et une séance avec la direction et les porte-paroles des différents départements. «On arrive tous à la même conclusion que la période de consultation doit être prolongée jusqu'à fin janvier. Or, les trois membres de la direction du site refusent toujours», indique Oscar, délégué syndical. Un de ses collègues ajoute: «On est motivé. Plus que jamais! On reste solide. On va revenir en forme lundi!»

En ce début de semaine, au moment de la mise sous presse de *L'Événement syndical*, la mobilisation continue, malgré une lettre de menace de la part de l'employeur reçue samedi. La rencontre avec la direction, lundi matin, étant restée stérile, une procédure juridique a été lancée par Unia, notamment pour faire reconnaître son mandat, suspendre la procédure de consultation jusqu'à fin janvier et demander des informations sur le plan de délocalisation. Une demande de rencontre avec le Service de l'emploi, incluant la direction de Boston Scientific, a été aussi envoyée. ■





**WWW.
EVENEMENT.CH**

L'ÉVÉNEMENT. SYNDICAL

PLAN DE PARUTION 2020

1/2/3	15 JANVIER	27/28	1 ^{er} JUILLET
4	22 JANVIER	29/30	15 JUILLET
5	29 JANVIER	31/32	29 JUILLET
6	5 FÉVRIER	33/34	12 AOÛT
7/8	12 FÉVRIER	35	26 AOÛT
9	26 FÉVRIER	36	2 SEPTEMBRE
10	4 MARS	37	9 SEPTEMBRE
11	11 MARS	38/39	16 SEPTEMBRE
12	18 MARS	40	30 SEPTEMBRE
13	25 MARS	41	7 OCTOBRE
14	1 ^{er} AVRIL	42/43	14 OCTOBRE
15/16	8 AVRIL	44	28 OCTOBRE
17	22 AVRIL	45	4 NOVEMBRE
18	29 AVRIL	46	11 NOVEMBRE
19	6 MAI	47/48	18 NOVEMBRE
20	13 MAI	49	2 DÉCEMBRE
21	20 MAI	50	9 DÉCEMBRE
22/23	27 MAI	51/52	16 DÉCEMBRE
24	10 JUIN		
25	17 JUIN		
26	JEUDI 25 JUIN		

MINI ANNONCES

Cocher la case qui convient

- EMPLOI
 - VACANCES
 - À LOUER
 - IMMOBILIER
 - 2 & 4 ROUES
 - À VENDRE
 - À ACHETER
 - RENCONTRES
 - ANIMAUX
 - DIVERS

**18 mots maximum, vos coordonnées non comprises
Tarif: 20 francs (à glisser dans l'enveloppe avec votre annonce)**

Ecrire lisiblement, en majuscules. Une lettre par case et une case de libre entre chaque mot

**Vos annonces sont à envoyer à: L'Événement syndical,
Service des annonces, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne**

«SAINT NICOLAS» INTERVIENT POUR LES EXILÉS

Le collectif fribourgeois Poya Solidaire a profité de la Journée internationale des droits humains pour appeler le Conseil d'Etat à agir en faveur des requérants d'asile déboutés du canton

Manon Todesco

C'est une tradition à Fribourg: saint Nicolas, le saint patron de la ville, est mis à l'honneur tous les 6 décembre pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Et cette année, il a décidé de prolonger son séjour. Journée internationale des droits humains du 10 décembre oblige, le collectif Poya Solidaire a tenu à faire revenir le saint patron des naufragés, qui a connu lui aussi les tourments de l'exil, pour demander aux conseillers d'Etat d'agir en faveur des personnes exilées. Alors que le Foyer de la Poya recense près de 70 personnes, exclusivement des requérants d'asile déboutés à l'aide d'urgence, toutes privées de titre de séjour, de droit au travail ou à la formation, de droit de circuler librement ou encore d'accès à des biens de consommation, le collectif Poya Solidaire se bat pour mettre fin aux conditions dégradantes dépendant de ce régime.

Lors de cette action symbolique, qui a réuni une trentaine de personnes, «saint Nicolas» a été reçu par la chancelière d'Etat et l'huissier à qui il a prononcé son discours: «Je suis venu vous

rencontrer pour vous rappeler que le canton de Fribourg a longtemps été une terre d'émigration [...] et que les hommes et les femmes qui ont connu les souffrances de l'exil ne quittent pas leur pays, au péril de leur vie, de gaîté de cœur.» Le collectif a indiqué, à travers ce «saint Nicolas», que l'exécutif était tenu de respecter les principes de la Déclaration internationale des droits humains, notamment ses articles 5, 22 et 23, qui, entre autres, stipulent que «nul ne sera soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants» et que «toute personne a droit au travail».

REVENDEICATIONS

Pour rappel, Poya Solidaire avait déposé, il y a une année, une pétition auprès du Gouvernement fribourgeois. La réponse, lacunaire, exprimait le refus d'une rencontre avec le collectif. Cette action surprise était donc une manière de remettre la pression, à travers le symbole de saint Nicolas. «Notre but est de pouvoir rencontrer le Conseil d'Etat et d'avoir un échange et des changements concrets sur la situation invivable que subissent ces personnes», informe Célestine Waeber,



Accompagné de saint Nicolas, le collectif s'est rendu auprès des autorités cantonales pour obtenir enfin une rencontre afin de trouver une solution pour les nombreux exilés à l'aide d'urgence.

membre du collectif. Les revendications sont plurielles. Le collectif demande la régularisation des personnes soumises à l'aide d'urgence de longue durée, sachant qu'à la Poya, certains y sont depuis dix ans, l'accès au travail et, enfin, l'amélioration des conditions de vie au foyer. «Ces personnes exilées

n'ont pas été régularisées mais le renvoi vers leur pays est impossible, elles sont donc coincées dans cette zone grise, forcées à l'inactivité, en marge du reste de la société et souvent poussées à la clandestinité, dénonce la militante. Quant à l'aide d'urgence, elle correspond à un tiers du montant de

l'aide sociale, soit largement pas assez pour vivre dignement en Suisse.» A la suite de cette action, la chancelière a invité Poya Solidaire à formuler une demande écrite de rencontre avec le Conseil d'Etat, dont la réponse devrait être positive. Le collectif s'est exécuté dès le lendemain. ■

Le père fouettard d'Unia relaxé par le Ministère public

L'action du syndicat à l'EMS des Trois-Portes à Neuchâtel n'était pas illégale, la directrice est déboutée

Jérôme Béguin

Il n'y aura pas de suites pénales à l'action syndicale menée fin 2018 à la résidence des Trois-Portes à Neuchâtel. Le Ministère public neuchâtelois a décidé de ne pas entrer en matière sur la plainte déposée par la responsable du home à l'encontre de quatre syndicalistes d'Unia. A la veille de Noël, le syndicat avait mené une action coup de poing devant cet établissement privé, accueillant des malades d'Alzheimer et employant vingt-cinq personnes, au cours de laquelle un secrétaire syndical déguisé en père fouettard avait remis à la directrice un balai décoré de protestations et de demandes du personnel. Soutenues par Unia, cinq employées témoignaient devant les médias du harcèlement moral, du manque de respect et de la désorganisation du travail dont elles étaient victimes. Sous-effectifs, horaires imposés, contrôles

excessifs, cris, insultes, problèmes sanitaires...: L'Événement syndical avait recueilli des témoignages mettant en cause la gestion de l'administratrice et de l'infirmière cheffe. «Il n'y a pas de reconnaissance de notre travail et nul respect pour nous. J'ai vu des gens pleurer et j'ai pleuré aussi», nous confiait alors l'une des travailleuses. «Les salariées ne demandent pas de prestations matérielles, elles attendent seulement des engagements de la directrice en faveur d'une meilleure gestion des ressources humaines et plus de respect dans les relations professionnelles», expliquait la secrétaire syndicale Isabel Amian. La dirigeante de l'établissement refusa pourtant de rencontrer Unia, ce qui provoqua l'action syndicale. Elle préféra judiciariser le conflit.

DROITS SYNDICAUX RECONNUS

«Elle a été séchement remballée par le Ministère public et nous sommes satisfaits que les droits syndicaux soient



Une visite du père fouettard syndical qui avait fait parler d'elle, le 19 décembre de l'année dernière.

confirmés. Je sais que les salariées concernées sont aussi très contentes», indique Catherine Laubscher, secrétaire régionale d'Unia Neuchâtel et l'une des quatre personnes touchées par la plainte. «Nous n'avons fait que notre travail syndical. Notre action visait à dénoncer les conditions de travail dans cet EMS et, surtout, le refus obstiné de l'établissement de discuter avec Unia pour chercher une solution au mal-être profond du personnel.» La justice neuchâteloise note que de telles manifestations «destinées à faire évoluer favorablement la situation des employés ne s'avèrent susceptibles d'être réprimées que si, à leur occasion, des infractions pénalement répréhensibles ont été commises». La décision du Ministère public est d'autant plus importante que, comme le souligne la responsable syndicale, «les tentatives de criminaliser les actions syndicales sont de plus en plus fréquentes et, dans le

cas présent, Arcinfo n'avait pas hésité à faire sa page une sur cette plainte pénale déposée contre Unia».

«Nous réalisons un bon travail dans les EMS, si la directrice avait accepté de discuter avec nous, on n'en serait pas arrivé là», conclut Catherine Laubscher. «En règle générale, nous recevons un très bon accueil dans les établissements et les directeurs nous laissent parler aux employés», confirme Alexandre Porret, le responsable des EMS pour Unia Neuchâtel, qui jouait le rôle du père fouettard. «Selon mes informations, la situation du personnel aux Trois-Portes n'a malheureusement pas évolué», ajoute le secrétaire syndical, qui espère malgré tout l'ouverture prochaine d'un dialogue. ■

Pétition pour de meilleures conditions de travail dans un EMS

A bout, une centaine de travailleurs de la Maison de retraite du Petit-Saconnex, soutenus par Unia, le Sit et le SSP, demandent à l'Etat d'intervenir pour le bien du personnel et des résidents

Manon Todesco

Soutenus par Unia, le syndicat Sit et le Syndicat des services publics (SSP), plus d'une centaine de travailleurs de la Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS) à Genève ont signé une pétition pour exiger de meilleures conditions de travail. Manque de personnel, stress, pression exercée par la direction, manque de reconnaissance ou encore dégradation des conditions de vie des résidents, la liste des griefs est longue... mais pas nouvelle. Dès 2018, une pétition portait les mêmes revendications. Patrick*, travailleur dans le secteur des soins, témoigne dans un communiqué de presse commun: «Depuis l'an dernier, les équipes de jour font des tournus permanents entre les unités et les bâtiments, ce qui les ont mises dans un état d'épuisement physique et psychologique et a clairement dégradé la qualité des soins.

Ces changements constants ont aussi déstabilisé les résidents et ont engendré un état de détresse parfois grave.» Depuis des années, les syndicats demandent que les effectifs soient augmentés dans les EMS, se fondant sur les exigences de l'outil Plaisir. D'ailleurs, pour rappel, les Genevois avaient accepté en 2007 l'initiative 125 «Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS». «C'est un scandale qu'elle ne soit toujours pas appliquée, s'indignent-ils. La pétition insiste sur le fait que, pour s'occuper correctement des personnes âgées, sans multiplier les horaires coupés ou le stress, il faut disposer de la totalité du personnel travaillant auprès des résidents.»

TOUS LES SERVICES TOUCHÉS

Le manque de personnel est également criant au niveau de la direction. «La MRPS, qui compte plus de 350 rési-

dents, se retrouve depuis le 25 novembre sans direction de soins, ce qui a déjà été le cas pendant neuf mois l'année passée, explique Patrick. La situation s'aggrave au point que les anciens responsables d'unités partent, sans doute en raison des pressions qui auraient été exercées sur eux. Les soins sont dans une situation désastreuse. Aujourd'hui, nous avons deux responsables d'unités qui gèrent neuf équipes et 220 résidents, alors qu'auparavant, nous en avions cinq pour toutes les unités EMS.» La pétition, qui va être déposée auprès de l'OCIRT, va aussi être présentée dans les semaines qui arrivent au conseiller d'Etat Mauro Poggia, responsable du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé. Jeannette*, qui a voulu rejoindre la délégation du personnel et qui va déposer la pétition, s'exprime sur le manque de personnel chez les femmes de chambre: «Elles

doivent faire beaucoup plus d'horaires coupés qu'auparavant, sans parler du dysfonctionnement de leur organisation de travail. Les garçons de maison, eux, ne sont pas assez nombreux vu la superficie de la MRPS. Et l'équipe de nuit, qui était normalement composée d'équipes fixes sur les deux secteurs, a été réduite à un tournus permanent. On ne fait plus que des soins à la tâche-agenda, alors qu'auparavant, on effectuait des soins individualisés et personnalisés. Ce tournus engendre une méconnaissance du résident mais aussi un risque d'erreur accru et donc des hospitalisations à répétition. C'est malheureusement encore une fois les résidents qui paient le prix.»

MAIN TENDUE

Selon Rose*, qui travaille depuis plus de dix ans dans la MRPS, la peur au sein de l'établissement est de plus en

plus présente. «Le personnel a le sentiment que ses représentants se sont fait écraser par la direction. Puisque les délégués qui nous soutenaient et se battaient pour nous se sont fait réprimander, que peut-il advenir de nous désormais?»

Les trois syndicats ont été mandatés pour ouvrir des négociations visant à faire cesser la dégradation des conditions de travail à la MRPS, mais aussi à améliorer la qualité de vie des résidents. Ils appellent la direction et les autorités compétentes à agir au plus vite. Le personnel se réunira prochainement pour faire le point sur la situation. ■

*Prénoms d'emprunt.

AMIANTE: DES OUVRIERS EXPOSÉS SANS PROTECTION À LUTRY

Employés sur un chantier de rénovation, des ouvriers ont travaillé sur des murs revêtus de crépis amiante sans savoir qu'ils contenaient la fibre mortelle. Retour sur une problématique porteuse d'un drame de santé publique

Sylviane Herranz

En octobre, une douzaine de travailleurs actifs sur un chantier de rénovation d'une villa à Lutry arrêtaient le travail. Ils n'avaient pas touché leur salaire de septembre, les indemnités repas et d'autres arriérés. Après trois jours de grève, ils pouvaient crier victoire. Près de 110 000 francs avaient été débloqués par l'architecte pour que le patron puisse honorer une partie de ses arriérés, le solde devant être calculé plus tard. Restait une autre question en suspens: qu'allait-il advenir de certains de ces ouvriers ayant inhalé des fibres d'amiante? Durant la grève, Julio avait raconté comment il avait, pendant cinq mois, cassé de ses propres bras la façade et des murs intérieurs recouverts de crépis amiante. «On ne savait pas qu'il y avait de l'amiante. Nous n'avions aucune protection, même pas un masque», expliquait-il à *L'Événement syndical**. Des travailleurs d'une autre entreprise, de sciage de béton, ont aussi été exposés à l'amiante. A 59 ans, Julio espère bénéficier bientôt de sa retraite anticipée et repartir dans son pays natal, le Portugal. Des mesures particulières ont-elles été prises pour assurer le suivi de sa santé et de celle de tous ses collègues ayant respiré la poussière amiante? Pourquoi ces ouvriers ont-ils travaillé sans protection, alors qu'une expertise amiante semble avoir été effectuée?

ABSENCE DE DÉSAMIANTEUR SÉCURISÉ
Le chantier, situé au chemin d'Orzens à Lutry, a été arrêté au moins deux fois pour divers problèmes de sécurité.

Concernant l'amiante, une entreprise spécialisée aurait dû intervenir ce printemps. Or, l'employeur de Julio et de ses collègues, Ivan Drobniak, patron de Domotic & Services, société radiée en 2012 à la suite d'une faillite, n'a pas pris les mesures exigées par la Suva, l'assureur accidents. Le désamiantage a été fait par ses ouvriers, sans protection. Or, selon le porte-parole de la Suva, personne dans la branche ne peut ignorer la présence d'amiante dans un bâtiment construit avant 1990, date de son interdiction.

Le responsable d'une entreprise de désamiantage ayant été convoqué sur le chantier en juillet confirme que l'assainissement n'a pas été fait «dans les règles de l'art». Et que sa société n'est intervenue qu'une fois sur le chantier, à la fin du mois d'octobre: «Nous avons travaillé durant deux jours pour ouvrir une lucarne, avec toutes les mesures de confinement nécessaires, sur une surface de 3 ou 4 mètres carrés.» Interrogé sur l'absence de désamiantage par une entreprise spécialisée, le directeur des travaux prétend ne rien savoir, car il n'a été appelé par l'architecte qu'une semaine avant la grève, en tant que conseiller technique. Or, selon nos sources, ce directeur des travaux était déjà présent pour le bureau d'architecture Blueprint Properties de Pully lors d'une rencontre avec la Suva en juillet. Quant à la poursuite du chantier avec un patron sans égards vis-à-vis de ses ouvriers, il renvoie la balle au propriétaire qui aurait mandaté Domotic & Services.

Certes, l'employeur doit, légalement, assurer la protection de la santé de ses travailleurs, mais l'architecte a aussi le devoir de veiller à la sécurité lors de la planification des travaux. Ce que recon-

naissent les associations d'ingénieurs et d'architectes ayant signé la Charte de sécurité de la Suva «Stop en cas de danger». Questionnée par nos soins sur l'absence de mesures d'assainissement, le nombre de travailleurs exposés ou encore la poursuite de la collaboration avec une entreprise déclarée en faillite, l'architecte de Blueprint Properties indique, laconiquement: «Je ne sais pas trop ce que je dois vous répondre. J'ai uniquement été mandaté par le client pour faire sa maison, c'est tout.»

PLAINE PÉNALE ENVISAGÉE

Que faire face à ces pratiques mettant en danger la vie de travailleurs exposés à des fibres mortelles, dont même une faible quantité incrustée dans les poumons peut générer, 10, 20, 30 ou 40 ans plus tard, un cancer? Quelles sont les responsabilités? Pour l'heure, l'employeur doit transmettre à la Suva la liste des ouvriers exposés. Quant à cette dernière, elle n'entend pas se prononcer sur ce cas précis, mais apporte un éclairage plus large (voir ci-dessous). De son côté, le syndicat continue à défendre les salariés qui s'étaient mis en grève. Tous ont été licenciés depuis. Et le patron, qui serait toujours actif sur le chantier, a de nouveau été déclaré en faillite début novembre. Une faillite qui permettra aux ouvriers lésés de récupérer une partie du solde des salaires impayés. «Pour ce qui concerne l'amiante, nous envisageons de déposer une plainte pénale pour mise en danger de la santé et de la vie d'autrui», précise Lionel Roche, responsable de l'artisanat à Unia Vaud. ■

**L'Événement syndical* du 16 octobre 2019.



Non payés, les ouvriers de ce chantier à Lutry s'étaient mis en grève début octobre. Unia avait découvert à cette occasion qu'ils avaient démolis sans protection des murs et des éléments contenant de l'amiante. Intervenir sur ce matériau dégage des poussières et des fibres qui, inhalées même en petite quantité, peuvent être à l'origine bien plus tard du cancer de la plèvre ou du poumon.

STOP EN CAS DE SUSPICION D'AMIANTE!

Un travailleur soupçonnant la présence d'amiante dans un élément de construction qu'il doit casser, scier, couper, percer ou transformer doit arrêter le travail et en informer son supérieur. Il peut aussi avertir le syndicat. Les associations patronales, syndicales et celles des ingénieurs et des architectes ont signé la Charte de sécurité de la Suva, qui exige qu'en cas de danger - et l'exposition à l'amiante en est un - le travail doit être stoppé et le chantier sécurisé. ■

Plus d'infos sur: suva.ch (chercher Prévention, Amiante) et sur: charte-securite.ch

«Il n'aurait pas dû intervenir sur le bâtiment»

Propos recueillis par Sylviane Herranz

Porte-parole de la Suva, Jean-Luc Alt ne peut donner de détails sur le chantier de Lutry pour des raisons de protection des données. Il répond ici de manière plus générale.

QUESTIONS RÉPONSES

Après un arrêt de chantier ordonné par la Suva, sur quelle base se décide la reprise des travaux?
Cela relève de la responsabilité de l'entreprise, du moment que les mesures demandées sont prises. Nous recevons également de la part des entreprises les confirmations d'exécution de ces mesures.

Dans le cas de Lutry, une entreprise de désamiantage devait intervenir; or, ce sont les travailleurs de Domotic & Services qui ont désamianté. Quels sont les moyens de contrôle de la Suva?
La Suva effectue des contrôles inopinés par sondage sur les chantiers ou intervient sur dénonciation.

La Suva exige-t-elle une déclaration de fin de travaux attestant que ceux-ci ont été faits dans les règles de l'art?

Lorsque des travaux de désamiantage sont soumis à annonce (Ordonnance sur les travaux de construction, OTConst, art. 60a), ce qui n'est pas le cas de toutes les interventions sur des matériaux amiantés*, les dates d'exécution ainsi qu'un plan de travail avec l'ensemble des documents en lien avec le chantier doivent être transmis à la Suva par l'entreprise spécialisée, deux semaines avant le début des travaux et des documents sont remis à la fin du chantier.

Comment la Suva peut-elle travailler avec une entreprise générale radiée du Registre du commerce?

La Suva ne travaille pas avec les entreprises. Les entreprises sont automatiquement attribuées à la Suva ou aux autres assureurs accidents en fonction de leur activité. D'une manière générale, si une entreprise a été radiée du Registre du commerce, la Suva en tient également compte. Dans ce cas de figure, il arrive régulièrement que les activités de ladite entreprise soient reprises par une entreprise tierce ou une nouvelle société.

Que fait la Suva pour les travailleurs ayant été exposés sur ce chantier?

Nous ne pouvons répondre au sujet de ces personnes en particulier. Cependant, la procédure est la suivante lors d'expositions considérées comme accidentelles de manière générale: une enquête est effectuée et les cas avérés sont annoncés au département de médecine préventive de la Suva à Lucerne. Les informations concernant l'exposition sont classées dans des dossiers individuels des travailleurs avec une évaluation d'exposition qui est effectuée. Dans des cas extrêmement rares, les travailleurs concernés seront suivis médicalement.

Que risque le patron de l'ex-Domotic & Services?
D'une manière générale, si les mesures de sécurité nécessaires n'ont pas été prises à temps par une entreprise, elles doivent l'être ultérieurement. En outre, la loi prévoit des sanctions, tant pénales qu'administratives, en cas d'infraction à la réglementation sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles, soit notamment la classification de l'entreprise à un niveau de primes plus élevé.

L'employeur ne peut pas se cacher derrière le fait qu'il ne savait pas. Selon vous, dans le domaine de la construction-démolition, tout le monde sait qu'il y a de l'amiante dans presque tous les bâtiments datant d'avant 1990. Que devait-il faire?

La réponse se trouve dans l'article 3 al. 1bis de l'OTConst: «Si la présence de substances particulièrement dangereuses comme l'amiante ou les biphenyles polychlorés (PCB) est suspectée, l'employeur doit identifier de manière approfondie les dangers et évaluer les risques qui y sont liés. Sur cette base, les mesures nécessaires doivent être planifiées. Si une substance particulièrement dangereuse est trouvée de manière inattendue au cours des travaux de construction, les travaux concernés doivent être interrompus et le maître d'ouvrage doit être informé.» En résumé, pour toute intervention sur des bâtiments antérieurs à 1990, la présence d'amiante est suspectée et une identification approfondie des dangers et une évaluation des risques doivent être menées avant les travaux. Cette obligation consiste à faire effectuer ce que l'on appelle plus couramment un diagnostic amiante (expertise amiante). Il n'aurait donc pas dû intervenir sur le bâtiment.

L'expertise amiante est obligatoire dans le canton de Vaud. Est-elle obligatoire dans les autres cantons et qui doit la demander, le propriétaire, l'entreprise?

La Suva est responsable de l'application de la législation fédérale. L'OTConst est une ordonnance fédérale, l'article 3 al. 1bis est donc obligatoire dans tous les cantons et de la responsabilité de l'entrepreneur. Obligatoire pour tous les types de travaux sur des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante soumis ou non à autorisation.

La Suva, en tant qu'assureur des ouvriers exposés, ne pourrait-elle pas déposer une plainte pénale contre l'employeur qui a mis en danger la vie d'autrui?

Si la Suva pouvait effectivement porter plainte, elle n'est pas habilitée à le faire au nom des travailleurs. La Suva vérifie au cas par cas si les conditions requises pour déposer une plainte pénale sont remplies.

Une telle plainte pourrait-elle émaner du syndicat? Ou d'un ouvrier concerné?

Oui, tant les syndicats que les travailleurs peuvent déposer une plainte pénale.

Les maladies dues à l'amiante se déclarent des années après l'inhalation. Que doivent faire ces ouvriers s'ils quittent la Suisse pour leur retraite ou pour travailler dans un autre pays?

En cas d'exposition nécessitant un suivi médical, la Suva continue de traiter le dossier. Si une maladie susceptible d'être liée à l'amiante se déclare, les personnes qui ont subi une exposition ne nécessitant pas de suivi doivent prendre contact avec leur assureur sur place ou avec la Suva. La Suva dispose de toute manière du dossier de chaque personne qui a annoncé avoir été en contact avec l'amiante. ■

*Exemples de travaux non soumis à annonce: dépose de plaques de fibrociment amiante, retrait de mastics de fenêtres amiante, perçage de carrelage ou de crépi amiante.

«Ce label, c'est un non-respect des travailleurs!»

Réputée pour ses mauvaises conditions de travail, Hilcona Gourmet SA a reçu un label de qualité de Promotion Santé Suisse. Lundi, des employés soutenus par Unia ont demandé son retrait

Textes Aline Andrey

A l'heure du bouclage de *L'Événement syndical*, lundi, les travailleuses et les travailleurs d'Hilcona à Orbe manifestaient devant leur usine, anonymement par peur des représailles, avant de se rendre au siège de Promotion Santé Suisse à Lausanne pour décerner leur prix «Harmful Work Space» (Espace de travail nocif), au nom de *Destruction Santé Suisse*, à leur employeur. Dans le cadre de ces deux actions, les employés ont demandé la reconnaissance des délégués syndicaux, la tenue immédiate de véritables négociations avec la délégation syndicale pour améliorer les conditions de travail et de vie des salariés et le retrait du label «Friendly Work Space» décerné par Promotion Santé Suisse à Hilcona, le 22 octobre dernier.

«Ce label, c'est un non-respect des travailleurs!» tempête Nicole Vassalli, secrétaire syndicale d'Unia. Une décision incompréhensible d'un organisme financé par les assurés au travers de leurs primes maladie, alors que règnent des conditions de travail «calamiteuses», selon le syndicat et les nombreux employés de l'usine alimentaire sise à Orbe qui produisent sandwichs, pizzas, hamburgers... Le personnel de la société qui appartient au groupe Bell - filiale du groupe Coop - a dénoncé cette situation il y a une année déjà. Médiatisés, les mobilisations et les témoignages relatant des conditions de travail indignes ont eu un impact sur la direction, mais les conditions restent

extrêmement difficiles pour les travailleuses et les travailleurs.

Jeudi 12 décembre, dans les locaux d'Unia à Yverdon, des employés témoignent de leurs difficultés. Ils auraient dû être quatre, mais ne sont plus que deux, pour cause de changements de planning. «Il y a des modifications une à deux fois par semaine maintenant. Avant c'était beaucoup plus», lance l'un des travailleurs présents. Si les horaires sont, depuis la mobilisation du personnel et du syndicat, donnés trois semaines à l'avance, les changements sont toujours possibles en fonction des commandes. «Avant, c'était impossible pour les salariés d'organiser leur vie. Depuis 2019, au niveau du personnel fixe, l'entreprise essaie de stabiliser les horaires, mais les temporaires, eux, continuent de vivre des modifications incessantes. Et tous les travailleurs ne savent jamais quand leur journée de travail se termine», résume Nicole Vassalli qui regrette que l'inspection du travail ait refusé de transmettre son dernier rapport au syndicat, malgré la demande écrite de ce dernier.

MAIGRES AMÉLIORATIONS

«À la suite des actions de dénonciation, notamment de mobbing et d'abus de pouvoir, plusieurs chefs ont été licenciés. Depuis, nous avons un tout petit peu moins de stress. Mais dès que j'arrive au travail, je n'ai qu'une envie, c'est rentrer chez moi. On est pratiquement tous issus de la migration. Personne n'ose parler, par peur de perdre son emploi. Il arrive même que des

gens se mettent en danger. Il est arrivé qu'un travail d'entretien à faire à trois soit mené par un seul employé, au péril de sa vie.» Les deux travailleurs estiment qu'il y a peut-être un peu moins d'accidents qu'avant. Mais les gestes répétitifs, les charges lourdes à porter, les horaires difficiles (l'usine tourne 24 heures sur 24), des températures qui peuvent friser les 2 degrés, et la pression des délais pèsent sur les corps et les têtes des travailleurs. En cas d'arrêt maladie, les entretiens restent de mise. «Si tu tombes malade deux fois en l'espace de six mois, tu as droit à une rencontre avec les RH», explique un employé. Autres griefs avancés: la sous-enchère salariale, alors que

les revenus sont déjà très bas, des jours de congé et des vacances fixés unilatéralement par l'employeur et une inégalité persistante de traitement entre personnel fixe et personnel temporaire (statut qui peut durer des années), sans compter une pression antisyndicale. Au printemps dernier, une travailleuse temporaire payée 15,69 fr. et licenciée illégalement au cours de sa grossesse, a obtenu justice. Unia, dans un courrier

adressé à Promotion Santé Suisse, indique que «de manière générale, le recours important au travail temporaire que pratique Hilcona ne nous semble pas conciliable avec les critères de la bonne gestion de la santé en entreprise ni à ceux de la responsabilité sociale tels qu'exposés dans les différents documents relatifs à votre label». ■



Lundi en début d'après-midi, des salariés d'Hilcona ont dénoncé, devant l'entreprise à Orbe, le label obtenu alors que leurs conditions de travail mettent à mal leur santé et leur sécurité.

10 000 SANDWICHES PAR JOUR

«Je me suis dit: "C'est injuste!"» relate une salariée de la production, en apprenant que son employeur Hilcona avait reçu un label de qualité de Promotion Santé Suisse. «À la suite des démarches d'Unia, il y a eu des changements, mais je continue à ne pas savoir exactement quand je vais terminer mon travail, car il faut finir la production. Prendre par exemple un rendez-vous chez l'ostéo ou le physio, c'est compliqué.» L'exemple qu'elle choisit éclaire une situation largement partagée, celle de travailleuses et de travailleurs dont le corps souffre. «Je suis en bonne santé, mais j'ai régulièrement mal au dos. Donc je préfère aller consulter pour éviter que ça empire. Je vois à quel point mes collègues plus âgées sont usées. Après avoir fait 10 000 sandwichs environ, dans le stress et avec des mouvements répétitifs très rapides, je rentre fatiguée physiquement et mentalement, pour un salaire vraiment bas.» Prévenir plutôt que guérir, estime celle qui a, depuis qu'elle a été engagée chez Hilcona, aussi dû prendre un congé pour éviter de justesse le burn-out. ■

PROMOTION SANTÉ SUISSE RÉPOND

Lundi matin, Promotion Santé Suisse nous répondait sur les raisons de l'octroi du label «Friendly Work Space» à Hilcona. Elle précise que «les critères évalués par le label se concentrent exclusivement sur les mesures prises par les entreprises sur une base volontaire. Ils ne concernent donc pas des éléments relevant du respect du cadre légal, car la fondation n'a pas pour mandat le contrôle de l'application des lois et des ordonnances relatives aux conditions de travail et à la prévention des accidents. Ce contrôle est de la responsabilité des inspections cantonales du travail.» La fondation poursuit en indiquant que le processus de certification, défini en accord avec le Seco, prévoit que l'entreprise labellisée «s'engage à respecter les normes légales». Cette dernière doit aussi informer Promotion Santé Suisse «en cas de procédure juridique concernant la gestion du personnel. Si l'entreprise est condamnée, le label peut lui être retiré». La fondation précise que, sur les 83 entreprises labellisées en dix ans, cela n'a jamais été le cas. Et de conclure: «Les faits dénoncés par le syndicat Unia nous sont parvenus par courrier le 13 décembre dernier et ont retenu toute notre attention. Comme le prévoit la procédure, nous avons transmis le courrier à l'entreprise Hilcona afin qu'ils nous fournissent rapidement des explications. Dans l'attente de leur réponse, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce cas précis.» ■

Il n'y aura pas de cadeau pour les vendeuses fribourgeoises

Le préfet de la Sarine a admis le recours du syndicat contre la prolongation des horaires les samedis 14 et 21 décembre, mais le Tribunal cantonal a autorisé l'ouverture

Jérôme Béguin

Unia Fribourg a fêté une nouvelle victoire, hélas de courte durée, contre les extensions d'ouverture des magasins. Le préfet de la Sarine a admis, le 9 décembre, le recours du syndicat et annulé la décision de la Ville de Fribourg d'autoriser la prolongation des horaires des commerces de 16h à 17h les deux samedis précédant les fêtes de fin d'année, soit les 14 et 21 décembre. «Le préfet a rendu une décision extrêmement bien charpentée et étayée, qui nous donne entièrement raison», s'était félicité le secrétaire régional d'Unia Fribourg, Armand Jaquier, avant de connaître la décision du Tribunal cantonal de trancher en faveur des commerçants et de donner un effet suspensif à la décision. Le ju-

gement sur le fond sera rendu ultérieurement.

Le préfet Carl-Alex Ridoré avait notamment motivé sa décision sur un article de la loi cantonale garantissant une «égalité de traitement entre les commerces d'un bout à l'autre du canton», disposition visant à éviter un «tourisme» des ouvertures qu'engendrerait la compétence laissée aux communes de retarder à leur guise les heures de fermeture. Il rappelait par ailleurs qu'une telle prolongation d'une heure le samedi avait déjà été rejetée par le peuple le 30 juin dernier à la suite du référendum lancé par les syndicats. «Les dérogations doivent être accordées pour répondre aux besoins de la population et non constituer des mesures de politique économique camouflées», souligne Armand Jaquier. Unia

n'a ainsi pas recouru contre la prolongation du samedi 7 décembre, jour où, selon les médias locaux, les festivités de la Saint-Nicolas ont attiré près de 30 000 personnes dans le chef-lieu du canton. La décision du préfet pouvait être contestée dans les trente jours devant le Tribunal cantonal. Ce dernier a été saisi de deux recours, celui de l'Association fribourgeoise du commerce, de l'artisanat et des services, et celui de la Ville de Fribourg. Le Tribunal a statué provisoirement et ordonné une mesure superprovisionnelle autorisant les commerçants à ouvrir jusqu'à 17h les deux samedis concernés. ■

VEVEY: FERMETURE STANDARD DES MAGASINS MAINTENUE

Les magasins de Vevey continueront à fermer leurs portes le samedi à 17 heures. Satisfaction d'Unia

Sonya Mermoud

Le week-end ne sera pas raccourci d'une heure pour le personnel de vente veveysan. Le 5 décembre dernier, le Conseil communal a refusé l'ouverture des commerces le samedi jusqu'à 18h plutôt que 17h. Il s'est prononcé contre une motion du PLR Etienne Rivier soutenue par son parti et par la plupart des représentants UDC. Parmi les arguments évoqués par les opposants à cette extension, l'absence d'une Convention collective de travail (CCT) cantonale dans la branche. La «compensation» prévue n'a pas convaincu la majorité des élus, soit une ouverture retardée le matin des magasins de 8h à 9h. Bataillant contre cette tentative de prolonger la journée de travail du samedi, Unia ne cache pas, de son côté, sa satisfaction. «C'est une grande victoire. Nous sommes très contents de cette issue. L'avis des travailleurs a été pris en compte. Ces derniers préfèrent clairement finir plus tôt que commencer plus tard», commente Giorgio Mancuso, secrétaire syndical responsable du secteur tertiaire à Unia Vaud, mettant aussi en perspective la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'homme, qui a suivi les débats en auditeur, note par ailleurs, ravi, que la proposition a massivement été rejetée. «Et pas seulement par la gauche. Même à droite, on observe des sensibilités à la question. L'acceptation de la motion aurait, dans tous les cas, entraîné le lancement d'un référendum. Et puis, si une heure de plus réglait le problème du commerce de détail, ça se saurait», poursuit le syndicaliste précisant au passage que la requête séduisait surtout les grandes surfaces, de loin pas l'ensemble des commerçants. Giorgio Mancuso se réjouit également du fait que la CCT, mise en balance, ait joué un rôle dans le processus décisionnel: «On assiste aujourd'hui à une volonté de nombreuses communes - Yverdon, Nyon, Vevey, etc. - de parvenir à un tel accord. Les discussions vont continuer.» ■

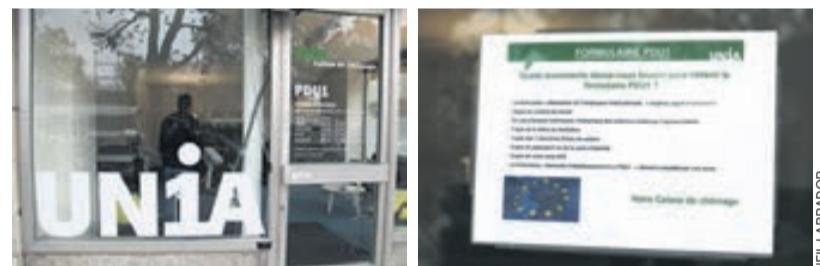
UNIA AU SERVICE DES CHÔMEURS FRONTALIERS

La caisse de chômage Unia a ouvert une nouvelle réception à Genève, spécialisée dans l'édition des formulaires U1, afin d'accompagner au mieux les travailleurs frontaliers

Manon Todesco

Ce n'est pas une surprise, les gens qui traversent la frontière chaque matin pour venir travailler en Suisse, et notamment à Genève, sont nombreux – voire de plus en plus nombreux. Par consé-

quent, l'effectif des chômeurs frontaliers augmente lui aussi. Si ces demandeurs d'emploi sont indemnisés par la France, il leur est indispensable de fournir un formulaire U1 à Pôle Emploi pour toucher leurs allocations, document édicté par les caisses de chômage suisses.



Autour de Teresa Soares (deuxième depuis la gauche), une partie de l'équipe accueillant les frontaliers au chômage dans la nouvelle réception genevoise.

«Notre caisse a constaté une explosion des demandes de formulaires U1, explique Teresa Soares, responsable romande de la caisse de chômage Unia. Alors que nous n'en produisions que 897 à Genève en 2009, nous en avons édicté 5829 l'an passé et nous projetons d'en faire 7061 cette année, soit 20% de plus en un an.» Par mois, cela représente 600 formulaires à traiter.

Afin d'enrayer l'afflux de personnes à la réception de la caisse de chômage d'Unia à la rue des Gares, une nouvelle réception a été ouverte au boulevard James-Fazy à la mi-juillet, spécialement pour ces formulaires frontaliers. «L'espace est plus agréable et nous avons renforcé notre équipe afin d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs dans de bonnes conditions, poursuit Teresa Soares. L'objectif de la caisse de chômage Unia est de faire au mieux, et le plus vite possible, tant pour les résidents que pour les assurés européens.» ■

Infos pratiques

Caisse de chômage Unia, Boulevard James-Fazy 18, 1201 Genève.
Tél. 022 748 24 30.
Lundi de 14h à 17h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Vous êtes frontalier et vous venez de perdre votre emploi?
Pour en savoir plus sur les démarches administratives et les documents à fournir afin d'obtenir votre formulaire U1, rendez-vous sur: geneve.unia.ch/caisse-de-chomage

Radioscopie d'un scandale étouffé: l'affaire Léon Maître

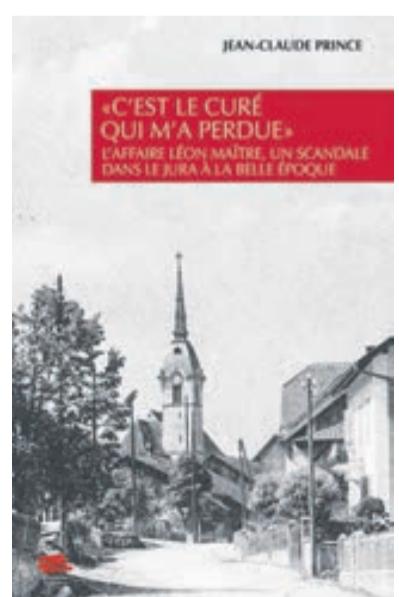
L'ouvrage «C'est le curé qui m'a perdue: L'affaire Léon Maître, un scandale dans le Jura à la Belle Epoque» est le récit d'une histoire découverte par hasard aux Archives de l'Etat à Berne par son au-

teur, Jean-Claude Prince¹. Publié à la mi-octobre, ce livre évoque la vie du petit village jurassien de Courfaivre, «sur fond d'intrigues politiciennes qui déboucheront sur une affaire de mœurs», précise l'auteur. Dans une atmosphère délétère, deux clans attisent la haine en s'affrontant à coup de dénonciations et de plaintes. Comble de l'ironie, les adversaires sont tous de fervents conservateurs-catholiques, dès lors Noirs², devenus frères ennemis. Des événements qui pourraient prêter à rire, explique Jean-Claude Prince, «mais le comique a tôt fait de céder le pas à un drame digne des romans d'Emile Zola, la dispute étant causée par le sort du curé du lieu accusé d'outrage public et aux mœurs». Cabale ou faits réels? Embarrassée, la hiérarchie ecclésiastique réagit mollement aux protestations qui lui sont adressées. Malgré les témoignages des victimes présumées du prêtre mis en cause, l'Eglise couvre dans un premier temps le scandale, insultant d'une certaine manière les prêtres qui exercent convenablement leur ministère. L'Evêché finit par se laver les mains du sort du curé en laissant à l'Etat le soin de statuer. «Plus de cent ans après le déroulement des faits, note l'auteur, ce scandale qui a mis Courfaivre en ébullition constitue un formidable

révélateur des abus de prélats qui, usurpant le pouvoir spirituel qui leur a été conféré, ont souillé leurs victimes en se livrant à des pratiques abominables et au mensonge. Le livre décrypte l'enquête qui fut menée, la réaction des paroissiens, des citoyens du village, de la hiérarchie épiscopale, du clergé et des autorités politiques et judiciaires bernoises.» A l'heure où de nombreux témoignages similaires affectent l'Eglise catholique, l'affaire Léon Maître reste d'une brûlante actualité. «Elle pose une fois de plus l'équation chère à Georges Bernanos: celle des rapports toujours étroits entre la grâce et la tentation de la chair. Elle constitue aussi un formidable révélateur de la basse d'âme de certains individus qui, dans leur chasse au pouvoir, sont prêts à tout pour assouvir leur soif de domination», précise Jean-Claude Prince. ■ L'ES

¹ Militant puis secrétaire de la FTMH du Jura jusqu'en 2000, ensuite secrétaire central de l'Union syndicale suisse jusqu'en 2007.

² Fidèles à l'autorité pontificale et partisans du fédéralisme auxquels s'opposent les Rouges, libéraux-radicaux partisans des principes de laïcité et de centralisation du pouvoir.



Jean-Claude Prince, «C'est le curé qui m'a perdu: L'affaire Léon Maître, un scandale dans le Jura à la Belle Epoque», Alphil, 2019. Commandez en ligne sur le site alphil.ch ou par téléphone au 032 724 35 65, 29 fr. Frais de port gratuits dans le monde entier.

BRÈVES

FRIBOURG ARMAND JAQUIER SE PRÉPARE À PASSER LE TÉMOIN



Secrétaire régional d'Unia Fribourg et membre du comité central du syndicat, Armand Jaquier remettra ces deux mandats à l'occasion du prochain congrès, qui se tiendra en novembre 2020. Il en a informé la semaine dernière le comité régional, qui pourra ainsi ouvrir la procédure de recherche de la personne qui lui succédera. Armand Jaquier assume la fonction de secrétaire régional depuis 2000, d'abord au sein du SIB, puis dès 2004 à Unia. Agé de 58 ans, ce menuiser se prépare à une retraite anticipée, qui ne lui permettra pas d'occuper l'intégralité d'un mandat de quatre ans. ■ JB

GENÈVE MÉTALLURGIE DU BÂTIMENT: LES PATRONS SUSPENDENT LES NÉGOCIATIONS

A Genève, les négociations pour le renouvellement de la Convention collective de la métallurgie du bâtiment sont suspendues. Les partenaires sociaux avaient rendez-vous mardi dernier, mais la partie patronale a averti Unia par courriel qu'elle reportait la prochaine rencontre «au minimum d'un mois». Dans un communiqué, le syndicat dénonce une «stratégie obstructionniste». Les négociations pour le renouvellement de cette convention, qui échoit en avril prochain, ont en effet commencé au début de cette année, mais il a fallu attendre dix mois avant que les employeurs présentent leurs revendications, notamment une extension des horaires normaux de travail et une adaptation des salaires au coût de la vie laissée à la discréction des entreprises. Une assemblée générale, qui a réuni une centaine d'ouvriers le 28 novembre, a jugé ces demandes inacceptables. Les travailleurs veulent obtenir une revalorisation des classes salariales et des indemnités de repas, un droit aux vacances qui tienne compte de la pénibilité du travail et un frein au travail temporaire. Regrettant la rupture du dialogue, Unia appelle la partie patronale à «enfin ouvrir des discussions sérieuses». ■ JB

AÉROPORT DÉLÉGUÉ SYNDICAL LICENCIÉ À COINTRIN

Le Syndicat des services publics (SSP) a dénoncé le 9 décembre le licenciement abusif d'un délégué syndical de Custodio, entreprise en charge de la sûreté à l'aéroport de Genève. Membre du groupe Securitas, Custodio, qui emploie environ 220 personnes, a remercié ce travailleur pour des propos qu'il aurait tenus dans une discussion groupée sur Messenger dont il était l'administrateur, aujourd'hui close. Pour le SSP Aéroport, pas de doute, l'employé en question a été licencié pour la seule et unique raison de son engagement syndical. «Custodio ne supporte pas la présence syndicale. De plus, cette entreprise se permet de surveiller de manière illicite son personnel et de prononcer un licenciement abusif basé sur des informations obtenues contre toute bonne foi et les lois en vigueur.»

Le syndicat a dénoncé les faits à l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail, ainsi qu'à la commission nationale de la CCT de la sécurité et à la direction de l'aéroport. Mais rien ne se passe. «L'Etat laisse faire», s'indigne le SSP Aéroport dans son communiqué de presse, et tire la sonnette d'alarme: «Les entreprises prestataires de la sûreté exercent une concurrence malsaine sur le dos du personnel. Des agents épousés risquent de ne pas être suffisamment opérationnels pour assurer une sécurité optimale.» ■ MT

COMMUNIQUÉ

RÉFORME LPP: UNE OCCASION HISTORIQUE POUR L'UNION SYNDICALE SUISSE

En juillet 2019, l'Union syndicale suisse (USS) a présenté avec l'Union patronale suisse et Travail.Suisse un modèle réalisable de réforme du 2^e pilier. Le Conseil fédéral a repris ce compromis entre partenaires sociaux et lance aujourd'hui le processus législatif régulier en mettant ce projet de réforme en consultation. Le gouvernement saisit ainsi – à raison – l'occasion de dénouer un blocage de cette réforme qui dure depuis des années et de moderniser la prévoyance vieillesse. Il reconnaît que ce projet apporte les progrès nécessaires face au scandale des rentes du 2^e pilier trop basses pour les femmes et qu'il maintient le niveau des prestations LPP dans sa globalité. Et ce, malgré une baisse immédiate du taux de conversion minimal de 6,8% à 6%. Ce maintien du niveau de prestations est rendu possible, d'un côté, par l'introduction dans la LPP d'un supplément de rente durable, financé de manière solidaire, supplément qui sera versé individuellement à tous les futurs rentiers et rentières du 2^e pilier. D'un autre côté, les salariés et les employeurs sont prêts à cotiser ensemble davantage dans le 2^e pilier.

Il est primordial de stabiliser la LPP, car les rentes du 2^e pilier ne cessent de baisser depuis plus de dix ans. Avec une solution équilibrée, alliant des mesures liées aux cotisations et des mesures liées aux prestations, le compromis des partenaires sociaux fournit un bon rapport coûts-prestations. L'USS est convaincu que c'est seulement sur cette base qu'une réforme de la prévoyance vieillesse est susceptible de rallier une majorité et peut aboutir. L'USS va donc s'engager en faveur du modèle élaboré par les partenaires sociaux. Et tous les acteurs sont bien conscients qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour rouvrir ce compromis. ■ USS

«UNE JOIE IMMENSE, UNE LIBÉRATION!»

Travailleur portugais depuis plus de quinze ans en Suisse avec un permis L de courte durée, Adão da Silva Costa vient d'obtenir un permis C. Une porte s'est ouverte pour beaucoup d'autres contre la précarité de ce statut

Textes Sylviane Herranz

Il n'y croyait plus. Mais la bonne nouvelle est tombée le 6 décembre. Son permis C était enfin arrivé au bureau de sa petite commune, surplombant Viège dans le Haut-Valais. Et c'est avec une joie immense qu'il a pu tenir dans ses mains ce petit livret, estampillé d'un C majuscule, qui remplacera l'ancien portant un grand L, un permis de courte durée qu'il devait renouveler chaque année depuis quinze ans, malgré un emploi assuré. La veille de ce jour qui restera gravé dans sa mémoire, Adão da Silva Costa commençait à désespérer. Sa confiance dans un pays auquel il dit pourtant être extrêmement reconnaissant était plus qu'ébranlée. Le permis promis, dont il avait reçu la preuve quelques semaines auparavant par son avocat, n'était toujours pas entre ses mains. Même si le document attestait que son permis C était valable depuis... avril.

Pourquoi ce retard, après déjà presque deux ans d'une longue procédure de ping-pong, comme il dit, entre le Service de la population valaisan, le Canton et le Secrétariat d'Etat aux migrations fédéral? Pourquoi tant de tracasseries pour admettre la validité des accords d'établissement passés avec onze pays, autorisant leurs ressortissants ayant vécu cinq ans en Suisse d'obtenir un permis C? Ni Adão, ni Unia, qui l'a secondé dans ces démarches, n'ont de réponse. Sauf que cette reconnaissance va permettre à des centaines, et peut-être des milliers de travailleurs au statut précaire, d'obtenir un permis d'établissement.

RATTRAPER LE TEMPS PERDU

Le 5 décembre, à Viège, Adão da Silva Costa témoignait de ce long parcours pour obtenir ce permis C, et de la précarité vécue avec un permis L alors qu'il travaille en Suisse pour le même patron depuis 2004. Un combat mené

pour les autres, raconte-t-il, pour ses collègues impatients eux aussi de savoir s'il avait réussi. Car lui, maçon de 57 ans, sera bientôt à la retraite anticipée: «La Suisse est un grand pays, elle m'a donné beaucoup et m'a permis d'aider ma famille. Mais maintenant, j'ai envie de rattraper le temps perdu. Je n'ai pas pu voir grandir mes enfants, restés au Portugal avec leur maman. Dès que je serai à la retraite, j'emmènerai mon épouse faire le tour du monde!» Ensemble, ils avaient décidé qu'ils ne s'établiraient pas en Suisse, faute de sécurité. Grâce à son travail, il pouvait offrir un toit et des études à ses enfants au Portugal. «Mon fils a aujourd'hui 29 ans, il est ingénieur en électrotechnique, et ma fille 20 ans, elle termine sa formation de physiothérapeute», dit-il avec fierté. Avant de confier que sa fille viendra bientôt pour la première fois chez lui, en Valais, dans son nouvel appartement, plus spacieux que son petit studio.

Adão da Silva Costa a quitté le Portugal à la fin des années 1990. «Le travail manquait et les salaires étaient misérables. On ne pouvait pas nourrir une famille avec le salaire minimum.» Il travaillera huit ans sur des chantiers en Allemagne. «C'est la filiale portugaise d'une entreprise allemande qui recrutait. On avait des contrats d'un an, on passait d'un chantier à l'autre. J'ai été envoyé par cette entreprise en Suisse, pour le creusement du tunnel de Raronne. J'ai fait une année. Quand on a terminé, j'ai reçu une proposition de travail d'une société suisse. Le salaire était deux fois plus élevé, je n'ai pas hésité!» C'était en 2004. «En 2003, j'avais déjà reçu un permis L, comme travailleur détaché de l'entreprise allemande.» Depuis, Adão n'a pas changé d'employeur mais, comme la plupart des maçons en Valais, son travail se termine au début de l'hiver pour reprendre en janvier ou en février. Entretemps, il peut bénéficier de l'assurance

chômage. Et doit renouveler son permis L dès qu'il reprend son emploi. «En début d'année, l'employeur rappelle d'abord les travailleurs suisses, puis les permis C, ensuite les B, puis nous qui avons un permis L et enfin les temporaires», explique-t-il. Son patron a bien tenté de lui obtenir un permis B, de cinq ans, mais le Canton a refusé. Un contrat de longue durée ne lui aurait pas donné droit au chômage technique pendant l'hiver.

NOUVEAUX SAISONNERS

Ces nouveaux saisonniers sont très nombreux en Valais, non seulement dans la construction mais également dans l'hôtellerie-restauration. Beaucoup vivent ici depuis de nombreuses années sans pouvoir obtenir un permis B ou C. Chaque renouvellement de permis L engendre des frais importants, comme le souligne Angela Tavares, secrétaire syndicale Unia à Brigue: «Dans la restauration, beaucoup de familles étrangères sont ici, leurs enfants sont scolarisés. Les gens travaillent avec des contrats de deux à quatre mois dans les stations, des périodes entrecoupées de chômage. A chaque fois, même jusqu'à cinq reprises par année, ils doivent renouveler le permis L de chaque membre de la famille, enfants compris. Cela représente des sommes importantes. Et les délais

sont longs. Souvent, ils reçoivent leur permis quand la date est déjà échue...» «Dans mon village, ajoute Adão, le permis coûte 65 francs, mais ailleurs il peut être bien plus cher.»

FIN DE LA DÉPENDANCE

Aux coûts, aux soucis administratifs et à l'insécurité permanente s'ajoutent, pour les personnes n'ayant qu'un permis L, de nombreuses difficultés de la vie quotidienne. «J'ai eu de la chance pour mes logements. Au début, je vivais dans des sortes de cantines de l'entreprise, puis dans une maison près des chantiers et ensuite dans un petit studio. Comme les gens me connaissent, j'ai enfin trouvé un appartement plus grand. Par contre, impossible d'avoir un abonnement internet ou de demander un petit crédit, pour une voiture par exemple, même si l'entreprise se porte garant. Les impôts, prélevés à la source, sont aussi plus élevés.» Désormais, cette précarité est derrière lui. «Avec ce permis, je suis libre. Avant, je devais toujours informer l'entreprise quand j'avais besoin de quelque chose, ils savaient tout de ma vie privée. Cette dépendance, c'est fini! Avec ce permis, je trouve aussi de la stabilité, de la sécurité. Je vais partir pour les Fêtes au Portugal et revenir avec mon livret C. Ça change tout pour moi. Mon permis L se terminait le 14 décembre...» ■



Une preuve sur papier attestait pourtant que, depuis avril, un permis C existait à son nom.



La veille de l'obtention de son permis C, Adão da Silva Costa était encore dans l'expectative. L'administration aura mis des mois avant de le lui délivrer...

VICTOIRE POUR UNIA

«L'obtention du permis C par Adão da Silva Costa est une grande victoire pour Unia dans un domaine où elles sont plutôt rares», se réjouit Marília Mendes, secrétaire à la migration du syndicat. Ce succès ouvre la porte à la fin d'un statut extrêmement précaire touchant énormément de travailleurs étrangers, tout particulièrement en Valais où les activités, tant dans la construction que dans l'hôtellerie-restauration, sont liées aux saisons. La possibilité de transformer un permis L (autorisation de courte durée de 364 jours au maximum, renouvelable) en permis d'établissement C, sans passer par le B (autorisation de séjour de cinq ans), est fondée sur des «accords d'établissement» conclus entre la Suisse et onze pays d'Europe. Ces accords datent d'avant celui sur la libre circulation des personnes et sont toujours valables. Réci-proques, ils autorisent une personne vivant sans discontinuité dans le pays pendant cinq ans à bénéficier du droit d'établissement, soit le permis C en Suisse. Pour obtenir un permis C à partir d'un L, il faut réunir plusieurs conditions (voir ci-dessous). Unia peut conseiller les personnes concernées et mettra à la disposition de ses secrétariats une marche à suivre. ■

ASPECTS PRATIQUES

Pays ayant un accord d'établissement avec la Suisse: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Liechtenstein, Pays-Bas, Portugal.

Conditions pour les personnes de ces pays pour obtenir un permis C:

- Preuve d'un séjour interrompu en Suisse pendant au moins cinq ans (il est recommandé de documenter cela avec des permis ou des certificats de résidence de la commune de domicile).
- Avoir un contrat de travail.
- Ne jamais avoir touché d'aide sociale (en revanche, il est possible d'avoir bénéficié de prestations du chômage).
- Ne pas avoir de dettes.
- Ne pas avoir été condamné.

Demande:

Elle doit être adressée à sa commune de domicile, en se fondant sur l'accord d'établissement avec son pays d'origine. ■

Syndicats et patrons unis pour dénoncer un cas de dumping

A Genève, deux enquêtes sont en cours contre un particulier accusé d'exploiter des ouvriers venus de Chine pour construire sa villa. L'intéressé nie en bloc

Manon Todesco

Fait rare, syndicats et patrons ont dénoncé ensemble une situation dramatique rencontrée sur un chantier genevois après plusieurs contrôles de la Commission paritaire du second œuvre (CPSO) lété dernier. Dans la commune de Collonge-Bellerive, le chantier d'une villa privée a révélé la présence d'ouvriers chinois, qui, selon ce que le propriétaire a rapporté aux inspecteurs, travailleraient au moins six jours sur sept, jusqu'à onze heures par jour et ce sans rémunération. Pas déclarés, les travailleurs en question dorment dans un local sans fenêtre sur le chan-

tier, sur un matelas posé à même le sol. D'après nos confrères de *20 minutes*, leurs passeports auraient même été confisqués.

Patrons et syndicats du secteur ont convoqué la presse le 5 décembre pour rendre le cas public, sachant que le chantier se poursuit toujours. «Les partenaires sociaux sont scandalisés par les pratiques de ce propriétaire qui fait fi des lois et de la dignité humaine, s'indignent-ils dans leur communiqué de presse. Les travailleurs sont purement et simplement exploités! Ces ouvriers ne parlent pas français, se retrouvent dépendants d'un propriétaire sans vergogne, et sont exposés à des conditions de travail dangereuses pour leur

santé et leur sécurité.» Une situation qui s'apparente, selon ces derniers, à du travail au noir.

QUESTIONS EN SUSPENS

De son côté, le propriétaire, Chinois d'origine, rejette les accusations d'exploitation et de violations de la CCT. Celui qui jure n'avoir commis aucun abus assure qu'il ne s'agit pas de travailleurs *stricto sensu*. «Au début du chantier, il y a trois ans, j'avais mandaté des entreprises suisses, mais j'ai été escroqué, confie-t-il au journaliste de *20 minutes*. Mon budget n'étant pas extensible, je me suis tourné vers ma communauté pour qu'elle m'aide.» A la CPSO, il livre une seconde version:

ces personnes seraient des partenaires administrateurs et actionnaires d'une société anonyme dont il est l'administrateur président...

Main-d'œuvre surexploitée ou amis venus donner un coup de main bénévolement? Une enquête pénale est en cours ainsi qu'une procédure auprès de la CPSO, qui pourrait donner lieu à une amende conventionnelle.

En attendant, les partenaires sociaux appellent les professionnels de la construction à respecter les règles du jeu. «Il est essentiel de travailler avec des partenaires qui respectent le cadre légal et conventionnel. Il en va de la libre concurrence et d'un marché du travail équilibré à Genève.» ■

UNE SAGA SUISSE EN BANDE DESSINÉE

Le roman graphique «Le siècle d'Emma» nous fait revivre l'histoire nationale à travers le parcours d'une famille. Un passé mouvementé

Fabrice Bertrand

Un cliché marque parfois l'histoire helvétique. Il en véhicule une teneur ennuyeuse et dénuée de toute convulsion. Au pays du compromis, les comportements guidés par la raison s'accorderaient les uns aux autres, en se répartissant harmonieusement les fruits de la prospérité. La Suisse ferait ainsi figure de *Sonderfall*, loin des passions révolutionnaires de ses voisins. Eric Burnand, ancien journaliste à la RTS, et Fanny Vaucher, autrice de bandes dessinées, ont choisi de cultiver un autre regard sur le passé, une approche différente, à plusieurs titres. Avant tout, leur ouvrage met pertinemment en évidence les lignes de fracture au sein de la société. Au cours du XX^e siècle, les oppositions se révèlent multiples. La Suisse est, dans la réalité, bien souvent divisée. Le scénario de l'ouvrage comprend, à ses débuts, une scène relativement classique: un repas de famille avec des discussions animées au niveau politique. A l'occasion des fiançailles de la jeune Emma, un oncle ferraille avec son neveu à propos des grèves zurichoises ayant éclaté dans le secteur bancaire. D'un côté, la peur des «Rouges» et d'une propagation révolutionnaire amplifiée par les événements russes d'Octobre 1917; de l'autre, la flamme du militarisme. Par la suite, les antagonismes ne cesseront de se succéder au rythme du récit. Lors de la grève générale de 1918, ils atteignent leur paroxysme lorsque l'armée tire sur les manifestants. Différents niveaux d'interprétation du réel sont mobilisés, l'attention du lecteur passant du collectif au biographique. La figure d'Ernst Nobs - l'un des meneurs du mouvement ouvrier - contraste, à ce moment, avec celle d'Henri Guisan, protagoniste de la répression.



Eric Burnand et Fanny Vaucher, *Le siècle d'Emma*, Antipodes, 2019, 300 pp.

RELENTS RACISTES ET XÉNOPHOBES

On ouvre un nouveau chapitre historique en se retrouvant à un autre repas de famille. Au cœur des années 1930, le visage hideux de la xénophobie et de l'antisémitisme se dissème dans les propos de Franz, le frère d'Emma. Cela entraîne une rupture avec sa sœur. Les auteurs insistent, par ailleurs, sur l'ambivalence, voire l'hypocrisie de la Suisse face à l'Allemagne nazie. Arrive ensuite l'après-guerre. A l'anniversaire de Thomas, le fils adoptif d'Emma, c'est la question des travailleurs étrangers - en l'occurrence des Italiens - que l'on met sur la table. L'apparition de cette nouvelle main-d'œuvre est considérée comme une menace par certains, une nécessité économique pour d'autres.

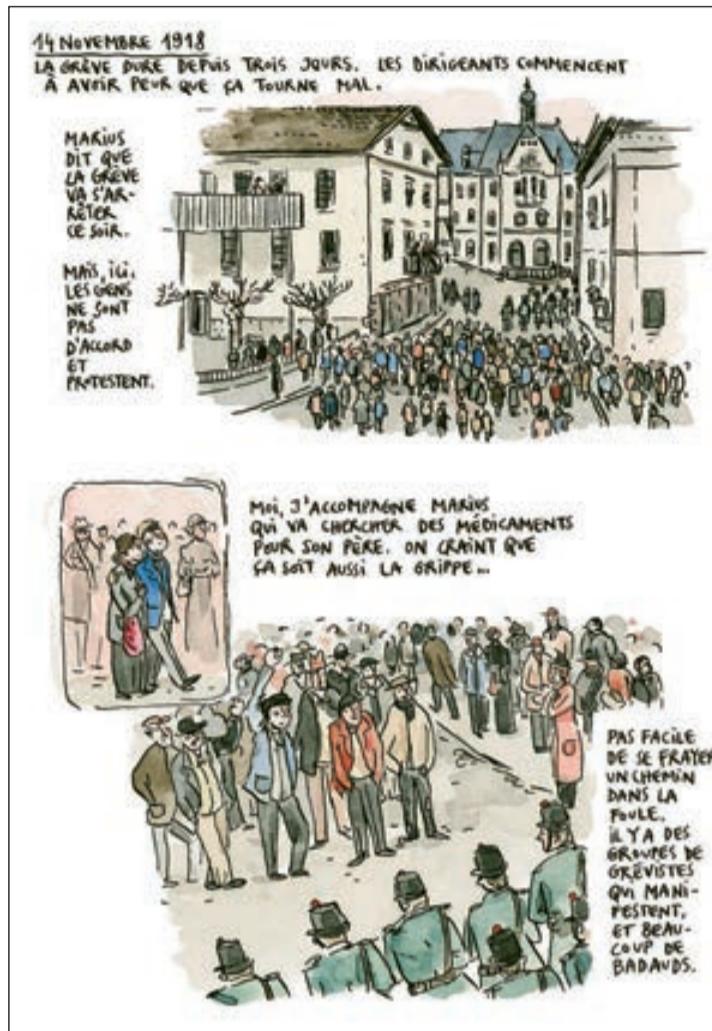
Quant à Thomas, il s'éprend d'une belle saisonnière rencontrée fortuitement à une terrasse... Cela permet d'évoquer l'exploitation de ces travailleurs vivant souvent dans des baraquements, la douloureuse interdiction, qui leur est faite, de venir s'installer avec leurs enfants, et parfois le choix malgré tout de les éléver en Suisse, dans la clandestinité.

PLACE AUX SEVENTIES

Au cœur des années 1970, on retrouve Véronique, la petite-fille d'Emma. Là, on assiste à des visions dichotomiques du féminisme. Le Mouvement de libération des femmes (MLF) bouscule les manières de faire et de penser des générations précédentes. Véronique dé-

couvre les nouveaux mouvements sociaux, la vie en communauté et l'engagement antinucléaire. Le combat contre la centrale de Kaiseraugst, dans le canton d'Argovie, demeure emblématique du fait de son ampleur. L'histoire se termine avec Emma en chaise roulante. En cette fin de siècle, elle apprend qu'elle est fichée par la police fédérale depuis 70 ans, et vote sur l'initiative concernant la suppression de l'armée. Malgré le secret de l'isoloir, nous pouvons penser qu'elle y fut favorable. En effet, à ce moment, apparaît le portrait de son ancien fiancé Marius Noirjean - ouvrier horloger et surtout gréviste mort en raison de la répression militaire, le 14 novembre 1918 à Granges.

La dimension culturelle des contestations issues des années 1960 ressort bien de l'ouvrage. La conflictualité sociale émerge aussi avec sagacité, même si la question des rapports de force se trouve un peu étudiée. Par ailleurs, le travail de vulgarisation historique est de qualité. La passion de transmettre des auteurs se sent à chaque page. Le trait léger du dessin accentue également l'aspect ludique de l'ouvrage. D'événement en événement, on est transporté. L'histoire se trouve ainsi dépoussiérée tant sur le fond que sur la forme. Une histoire de luttes, pleine de vie et d'avenir. ■



Une Suisse mobilisée

Spécialiste des mouvements sociaux, Marco Giugni publie une synthèse à ce sujet

Propos recueillis par Fabrice Bertrand

A lors qu'une partie importante de la population manifeste en faveur du climat, l'ouvrage de Marco Giugni *La Suisse dans la rue* retrace et analyse les protestations extra-parlementaires de la seconde partie du XX^e siècle à nos jours. S'appuyant sur de solides références théoriques et des comparaisons internationales, ce livre contribue à rendre plus intelligibles ces différentes modalités d'expression politique constitutives de l'exercice démocratique. Interview.

Selon certaines représentations, la Suisse serait un pays de faible mobilisation sociale. Qu'en pensez-vous?

C'est faux. Il suffit de voir les mobilisations actuelles. Toutefois, on observe rarement des mouvements musclés ou radicaux, avec des confrontations importantes. Cela

existe aussi. Mais il s'agit plutôt de situations locales comme les mouvements de squatters.

Quels ont été les succès les plus retentissants des mouvements sociaux depuis l'après-guerre?

On aborde là un aspect difficile à étudier. Car, le résultat dépend toujours d'une interaction entre plusieurs facteurs. Pour mentionner un cas connu, la mobilisation contre le plan de construction d'une centrale nucléaire à Kaiseraugst, dans le canton d'Argovie, fut un gros succès. Cependant, l'épilogue a eu lieu près de quinze ans plus tard.

Il y a aussi des impacts au niveau de l'opinion publique, sensibilisée à différentes causes. Je pense, par exemple, que les grèves du climat ont d'importantes répercussions sur le plan de l'influence des mentalités, et probablement sur les récentes élections fédérales.

L'auteur voit, dans les mobilisations actuelles pour le climat, une renaissance des mouvements sociaux alors que certaines organisations, comme les altermondialistes, sont en perte de vitesse. Ici, manifestation des étudiants à Lausanne, le 15 février 2019.

On ne peut donc opposer politique des urnes et politique de la rue...

En effet, les participants aux mouvements sociaux font souvent usage du droit de vote. Il ne s'agit donc pas d'une opposition, mais d'une complémentarité. En revanche, cela implique qu'une partie de la population est détachée de toute forme de politique, car elle ne s'engage dans aucune sorte de participation.

Néanmoins, ne retrouve-t-on pas souvent un scepticisme dans plusieurs mouvements par rapport à la politique institutionnelle?

Le profil de celles et de ceux, qui s'engagent fortement dans les mouvements sociaux, se caractérise par une faible confiance envers les institutions comme le Parlement ou le gouvernement. Ils se fient davantage au pouvoir des citoyens et leur vision de la démocratie se veut plus participative.

D'après vous, les nouveaux mouvements sociaux (pacifistes, écologistes, féministes...) ont une orientation libertaire de gauche. Quels sont les fondements de cette analyse?

L'axe d'opposition politique est traditionnellement marqué par le clivage gauche-droite reflétant principalement des divergences à propos du rôle de l'Etat. L'on remarque qu'un deuxième axe s'est, depuis longtemps, superposé ayant trait à des questions plutôt sociétales, culturelles. Il oppose une conception libertaire à une autre autoritaire concer-

nant des choix liés à des valeurs.

Cela se manifeste sur des questions comme l'ouverture aux autres, les migrations, l'égalité des chances, le mariage pour tous... L'on retrouve donc, chez ces militants, une orientation de gauche au niveau économique avec des convictions libertaires culturellement parlant.

Les médias semblent se focaliser actuellement sur le groupe Extinction Rebellion. A-t-il pris la place des collectifs altermondialistes passablement en perte de vitesse?

Oui, les organisations altermondialistes sont en perte de vitesse, depuis longtemps. Et, certaines tactiques ainsi que des discours ont été repris par d'autres mouvements. On peut tout à fait défendre l'idée que, sous certaines conditions, il y a une diffusion d'un mouvement à un autre. Toutefois, le jeune âge des participants à ces nouveaux engagements rend, bien évidemment, impossible leur militarisme au sein des mobilisations altermondialistes d'il y a vingt ans.

Quel est l'impact d'internet et des réseaux sociaux sur ces nouvelles mobilisations?

Nous n'avons pas beaucoup de recul pour analyser cela. Toutefois, les médias sociaux peuvent contribuer à la mobilisation dans une première phase, notamment au niveau du recrutement. Mais un risque existe à moyen ou à long terme en raison du possible manque de structures

«réelles» et non pas virtuelles jouant un rôle indispensable dans les moments de reflux. Du coup, les mouvements se révéleront peut-être davantage éphémères.

Dans ce cadre, comment voyez-vous l'avenir des mouvements sociaux en Suisse?

A court terme, je suis très optimiste. On assiste à une renaissance. Cependant, il faut justement des organisations qui se mettent en place afin de soutenir l'activisme dans les périodes de moindres opportunités. Et, tout dépend aussi de comment l'Etat réagira par la suite, car c'est un facteur décisif pour l'évolution de la mobilisation. ■



Marco Giugni, *La Suisse dans la rue: Mouvements, mobilisations, manifestants*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2019, 159 pp.